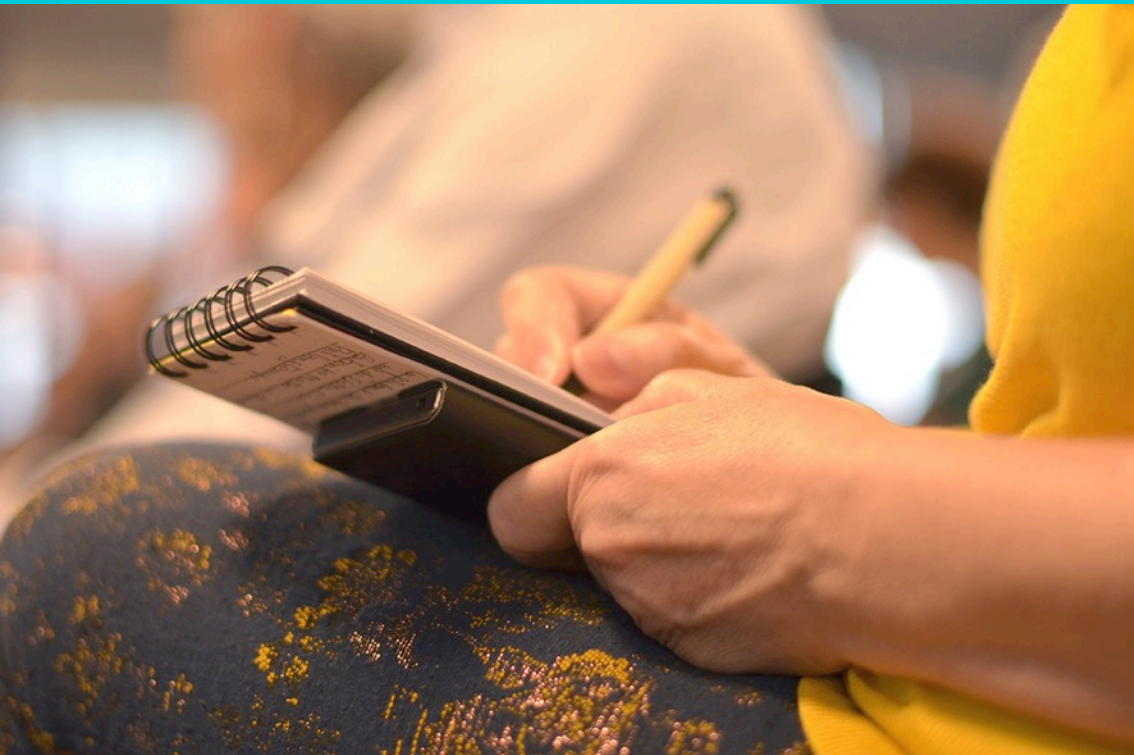


LIVRET ADHÉRENT



INTERNATIONAL COACH FEDERATION

www.coachfederation.fr

ICF France, 57 rue d'Amsterdam – 75008 Paris
Tél. : +33 (0)3 20 91 95 68 – contact@coachfederation.fr

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'International Coach Federation.

Afin de vous accompagner dans le développement professionnel de votre activité et vous informer sur les avantages d'avoir rejoint notre fédération, nous avons conçu ce livret adhérent.

Une de nos priorités est de faire reconnaître la valeur de notre métier, de la marque, de la certification ICF, et donc, de tous nos coachs adhérents auprès des décideurs, des prescripteurs, des acteurs du changement et de tout notre environnement.

Vous souhaitant un bon cheminement à travers ce guide, et restant à l'écoute de vos suggestions pour le faire évoluer.

Au plaisir de vous lire et de vous rencontrer.

Bien sincèrement.

presidence.icff@coachfederation.fr



Michèle CANELLAS
Coach Certifiée PCC
Past Présidente



Denise SIN BLIMA
Coach Certifiée PCC
Présidente oct 2019-2020

CONNAÎTRE ICF FRANCE

• Vocation et valeurs ICF France	4
• Organisation ICF France	5-8
• Vision – axes stratégiques	9
• Bénéfices adhérents	10-11
• ICF Monde en quelques chiffres	30
• RNCP – SIMACS – CINOV	31
• Code de déontologie	34
• Règlement intérieur ICF France	40

RENFORCER MA CRÉDIBILITÉ

• Certification : avantages et processus	12-15
• Les 11 compétences ICF	13
• ACC, PCC, MCC dans le détail	35
• Reconnaissance du métier de coach	31
• Accéder à la formation continue	16-17
• Choisir un coach ICF comme superviseur ou mentor	18
• Code de déontologie	34

GAGNER EN VISIBILITÉ

• Utiliser le logo ICF	19
• Promouvoir mes formations et expertises	20
• Collaborer sur la plateforme Workplace	24

SAISIR LES OPPORTUNITÉS

• Participer aux rencontres nationales et régionales	21
• Rejoindre des groupes de pratique	22
• Bénéficier du dispositif Coaching Réciproque	23
• Utiliser la recherche et les supports d'information	25-26
• Bénéficier d'avantages préférentiels	27
• Contribuer aux partenariats ICF France	28

Faire progresser en permanence l'art, la science et la pratique du coaching professionnel en France

Tel que le définit ICF, le coaching est la mise en place d'un **partenariat** avec les clients dans le cadre d'un processus de **réflexion** et de **créativité**, afin de les inciter à **optimiser leur potentiel** personnel et professionnel.

La **vocation d'ICF** est d'être au service de l'épanouissement de chacun : sa **mission principale** est de promouvoir et faire reconnaître le coaching professionnel partout dans le monde.

Nos actions :

- ▶ Soutenir le **développement de la profession** de coach pour permettre une évolution durable des organisations
- ▶ Faire **connaître le métier de coach** afin qu'il soit mieux perçu
- ▶ Préserver **l'intégrité de la profession**, notamment au travers de **standards** de compétences et de déontologie, validés par un **processus de certification** indépendant, reconnu mondialement par les institutions et les entreprises.

ICF souhaite être, sur le plan national et international, le partenaire incontournable de l'accompagnement **des transformations humaines, managériales et sociétales**.

LES VALEURS ICF

Nous nous engageons à faire preuve de **fiabilité, d'ouverture d'esprit, de respect et de cohérence**. Nous considérons que les membres de la communauté ICF sont responsables des valeurs suivantes :

INTÉGRITÉ : nous respectons les normes les plus exigeantes, tant pour la profession de coach que pour notre organisation.

EXCELLENCE : nous définissons et appliquons des normes d'excellence concernant la qualité du coaching professionnel, les qualifications et les compétences requises, la démarche de supervision et de formation continue.

COLLABORATION : nous accordons de l'importance aux relations sociales et à l'identité communautaire par le biais de partenariats et de réussites communes.

RESPECT: nous prônons l'intégration et apprécions la diversité et la richesse de toutes les parties prenantes, à l'échelle mondiale. Les ressources humaines sont notre priorité en alliance avec les normes, les règlements ou la qualité.

Une dynamique grâce au réseau des antennes régionales



Née en 1995, ICF est la **première fédération mondiale** de coachs professionnels, avec plus de **38 000 adhérents**, dont la moitié sont certifiés, répartis sur 145 chapters dans 75 pays.

Créée en 2001, **ICF France** s'est progressivement développée avec aujourd'hui plus de **1 100 membres** répartis en **antennes régionales** en **métropole** et **1** antenne dans **les Antilles**.

Au-delà de sa vocation internationale, ICF France s'appuie sur la **diversité des régions** afin de favoriser l'intégration du coaching professionnel comme levier **de développement des hommes et des organisations** : recherches sur le coaching, conférences, partenariats avec les entreprises, les associations, les écoles, les salons et évènements professionnels...

Les Comités

Les comités : comportent chacun plusieurs membres. Les Comités ont pour vocation de pérenniser les fondements d'ICF ; le **Conseil des Sages** est un **organe consultatif** qui veille au respect de la mission de la fédération.

De nombreux professionnels se mobilisent pour coordonner ces Comités afin d'apporter le meilleur service à nos adhérents.



PROFESSIONNALISATION
INTERNATIONAL
DÉONTOLOGIE

Anciens présidents
ICF France



CONSEIL DES SAGES



Les Commissions

Les Commissions comportent chacune plusieurs membres. Nous indiquons ici les coordinatrices. Ce sont des groupes de travail sur des projets de recherches thématiques, dont les travaux font l'objet de séminaires et de publications, après validation par le Conseil d'Administration.



Caroline
Desmazures

COACHING & SPORT



Edith
Coron

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Valérie
Soracchi

**CNJE &
GÉNÉRATIONS FUTURES**



Le Conseil d'Administration

Les membres du CA sont élus pour trois ans en Assemblée Générale. Ils sont en interaction permanente avec les responsables des antennes, comités et commissions : ils composent ensemble la LEADERSHIP TEAM.

Denise Sin Blima
Présidente



Michèle
Canellas
*Past présidente
Support Adhérents*

Jean-Pierre
Babinot
Secrétaire Général



Nicole Abou
*Relations Institutions /
État / SIMACS*

Eric Turquet
*Secrétaire
Général Adjoint
Professionnalisation*



Murielle Gardret
International

Cercle CA
2019-2020



Marie-Laure
Dauchez
Trésorière



Estelle Dufétel
Web - digital

Nathalie Chapelle
Trésorière adjointe



Laurent Fraisse
*Prescripteurs /
Partenariats
Écoles*



Cathy Lemer
*Professionnalisation
Support Comités /
Commissions*



Claudine
Deslandres
Communication



Laurence
Fauquet
Communication



Notre vision 2017 – 2022 : les axes stratégiques

EXCELLER : Développer l'excellence du coaching à travers le partage, la formation, la supervision, le mentoring, la démarche qualité

CRÉER : Faire connaître les études et recherches ICF Global, créer, innover, contribuer à faire évoluer le métier de Coach Professionnel

S'ENGAGER : Favoriser l'engagement et la mobilisation des énergies, au sein d'ICF, au service des ambitions et des priorités

RAYONNER : Visibilité et communication, développer la connaissance du coaching : « *Un coach ICF dans chaque village* »

ADHÉRENTS

- Attirer et fidéliser
- Accompagner la professionnalisation et la certification (75% certifiés en 2022)
- Développer la valeur de l'expérience ICF pour chaque adhérent
- Favoriser l'engagement dans le développement d'ICF

ÉCOLES & FORMATEURS COACHING

- ICFF partenaire des écoles de coaching professionnel & formateurs de coaches
- Accompagner l'accréditation des programmes et l'offre de CCEU (Continuing Coaching Education Unit)
- Créer de la valeur ensemble

PRESCRIPTEURS & CLIENTS

- Accompagner la connaissance du coaching professionnel, d'ICF et des coaches ICF
- Créer de la valeur pour les clients

ÉTAT INSTITUTIONS PARTENAIRES

- Accompagner les évolutions de la professionnalisation, définir les normes de professionnalisme et qualité dans le coaching, favoriser le financement du coaching (OPCA)
- ICFF partenaire des acteurs de l'écosystème, acteur des évolutions sociétales, écologiques, générations futures...

Vos bénéfices

Adhérer à ICF, c'est rejoindre une communauté de coachs professionnels impliqués et solidaires, et bénéficier de nombreux avantages, qui contribuent à élargir votre réseau de contacts et développer votre activité professionnelle.

CRÉDIBILITÉ

- ▶ Vous pouvez utiliser le logo ICF, désormais connu et recherché par un nombre grandissant de clients et prescripteurs
- ▶ Vous pouvez accéder à l'un des trois niveaux de certification ACC, PCC ou MCC, certification recherchée voire dans certains cas exigée par un nombre grandissant de clients et prescripteurs
- ▶ Vous accédez à une formation continue et gagnez des CCEU* en assistant aux événements, aux formations virtuelles ou en prenant part aux communautés de pratique ICF
- ▶ Vous pouvez être supervisé par des coachs certifiés et/ou reconnus

VISIBILITÉ

- ▶ Votre profil figure sur l'annuaire des coachs professionnels, consulté par les clients et prescripteurs
- ▶ Par son code de déontologie, ses critères de sélection et ses compétences clés, ICF vous donne l'image de professionnels tenus par des normes d'excellence
- ▶ Vous avez la possibilité de promouvoir vos offres de formation en profitant de l'espace publicitaire dédié sur le site ICF
- ▶ Vous bénéficiez du fait que ICF et le coaching soient cités dans les articles de presse, valorisant ainsi la professionnalisation de notre métier
- ▶ Si vous avez publié des articles relatifs au coaching ou à la supervision et que ces textes soient conformes à notre déontologie : nous pouvons les relayer sur nos pages LinkedIn et Facebook ICF France (et toucher ainsi des milliers d'abonnés, dont des clients et prescripteurs)

Vos bénéfices

Adhérer à ICF, c'est rejoindre une communauté de coaches professionnels impliqués et solidaires, et bénéficier de nombreux avantages, qui contribuent à élargir votre réseau de contacts et développer votre activité professionnelle.

OPPORTUNITÉS

- ▶ Tarif préférentiel sur l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle, conçue pour s'adapter au contenu et à l'exercice de vos activités de coaching et de formation professionnelle
- ▶ Tarif préférentiel sur la mutuelle complémentaire santé, que vous soyez salarié ou au régime TNS
- ▶ Tarif préférentiel sur l'utilisation de Klaxoon, l'application conçue pour animer vos réunions, brainstormings et formations
- ▶ Tarifs préférentiels sur les événements locaux, régionaux, nationaux : café coach, congrès nationaux et locaux, conférences, ateliers à thème... ce qui facilite votre accès à la professionnalisation et au développement de compétences
- ▶ Vous êtes en lien permanent avec une communauté de coaches dans différents pays : groupes de pairs, groupes de recherche et de réflexion...
- ▶ **Vous avez accès à Workplace, notre espace collaboratif fermé et réservé aux adhérents, où vous êtes libres de poser vos questions et échanger avec des centaines de coaches adhérents ICF**
- ▶ Vous obtenez du soutien dans vos démarches de professionnalisation et certification grâce à un réseau de correspondants professionnalisation et un Comité de Professionnalisation très actif et à votre écoute.
- ▶ Vous accédez à des supports téléchargeables gratuitement et êtes informés de l'actualité et des tendances du marché : Flash Info, résultats d'études menées sur le secteur, partage des réflexions issues des comités et commissions...
- ▶ Vous pouvez participer à la vie de votre antenne, rejoindre des groupes de pairs, échanges de pratiques, covision : en fonction de ce que les adhérents les plus actifs souhaitent mettre en place localement ; vous rencontrez des coaches proches de chez vous, qui partagent les mêmes valeurs que vous et le même niveau d'exigence.
- ▶ Vous pouvez enclencher vous-même la dynamique que vous désirez mettre en route en tant que bénévole.
- ▶ Vous accédez au programme Reciprocoach : pouvoir coacher et être coaché en français ou dans une autre langue, par un coach ICF qui peut même appartenir à un autre Chapter dans un autre pays !
- ▶ Vous profitez des partenariats ICF pour développer votre activité

La certification ICF, gage de qualité pour offrir un service d'exception à vos clients

Chaque membre ICF s'engage à :

- ▶ Proposer un coaching de qualité en respectant des standards professionnels élevés définis par l'association
- ▶ Respecter rigoureusement le code de déontologie ICF*
- ▶ Poursuivre sa formation professionnelle et continue
- ▶ Être supervisé au cours de son activité professionnelle

La certification ICF est une reconnaissance validant :

- ▶ La formation reçue
- ▶ L'expérience acquise
- ▶ La maîtrise des compétences du référentiel métier de coach

LA CERTIFICATION ICF

- Augmente votre crédibilité
- Assure à vos clients que vous êtes un coach professionnel et expérimenté, en activité
- Démontre votre recherche de hauts standards professionnels
- Montre votre adhésion à un solide code d'éthique
- Prouve un haut niveau de connaissances et d'expertises
- Symbolise votre engagement au maintien de votre développement professionnel
- Augmente l'intégrité et la reconnaissance de la profession de coaching au plan local, national et international



Les compétences clés du coach selon le référentiel ICF

Ces compétences sont destinées à faciliter la compréhension des techniques et approches mises en œuvre par la profession. C'est sur ces compétences que s'appuie l'examen de certification ICF. Les compétences clés sont regroupées en quatre pôles correspondant à une association logique basée sur une même façon d'aborder les compétences d'un même groupe. ***Voici le référentiel applicable jusqu'en 2020. Un référentiel actualisé sera applicable en 2021.***

Établir les fondations

1. Respecter les directives éthiques et les normes professionnelles
2. Établir le contrat de coaching : comprendre ce qui est exigé et se mettre d'accord avec le nouveau client sur les procédures et la relation de coaching

Co-créer la relation avec le client

3. Construire un climat fondé sur la confiance et le respect
4. Présence de coach : créer une relation spontanée avec le client par une communication ouverte, souple et rassurante

Communiquer avec efficacité

5. Écouter avec attention les dits comme les non-dits et favoriser l'expression personnelle du client
6. Poser des questions pertinentes qui permettent de révéler les informations nécessaires
7. Pratiquer une communication directe et indirecte

«Apprendre à apprendre» à réussir

8. Sensibiliser le client : être capable d'intégrer et d'évaluer avec précision les sources multiples d'informations et présenter des suggestions qui aident le client à atteindre les objectifs fixés
9. Concevoir des actions : co-créer des opportunités d'apprentissage continu, pendant les séances de coaching et les situations quotidiennes, afin d'entreprendre de nouvelles actions qui généreront le plus efficacement possible les résultats souhaités
10. Planifier et établir des objectifs : savoir développer un plan de coaching efficace avec le client
11. Gérer les progrès et la responsabilité : être capable de centrer son attention sur ce qui est important pour le client et le laisser assumer la responsabilité de ses actions.

Le processus de certification

3 niveaux de certification selon l'expérience en coaching



Coach Associé Certifié	Coach Professionnel Certifié	Maître Coach Certifié
Une première étape accessible pour les coachs en exercice	Une reconnaissance de son parcours de coach pour les coachs confirmés	Une démarche au-delà des pratiques et techniques pour les coachs experts
<ul style="list-style-type: none">▶ un minimum de 60 h de formation▶ 10 h de mentorat▶ 100 h de coaching (dont 75 h payées)	<ul style="list-style-type: none">▶ un minimum de 125h de formation▶ 10 h de mentorat▶ 500 h de coaching (dont 450 h payées)	<ul style="list-style-type: none">▶ un minimum de 200 h de formation▶ 10 h de mentorat▶ 2 500 h de coaching (dont 2 250 h payées)

Pour le parcours de formation initiale, il est possible d'avoir recours à des programmes de formation de différentes catégories :

- ▶ **Programmes accrédités ACTP** (Accredited Coach Training Program) : 125 h de formation, 10 h de mentor, encadrement certifié MCC, évaluation de fin de cursus
- ▶ **Programmes accrédités ACSTH** (Approved Coach Specific Trainings Hours) : 60 h minimum de formation + encadrement certifié ICF
- ▶ **Autres programmes non accrédités par ICF** : parcours libre de 60 h minimum de formation couvrant les 11 compétences



Retrouvez les processus détaillés pages 36 à 38.

Ces certifications sont à renouveler tous les 3 ans.

Précisions sur le mentor coaching : <https://coachfederation.org/mentor-coaching>

#tousporteursdelacertification

Retrouvez sur www.coachfederation.fr et sur Workplace les informations régulièrement mises à jour.

Le processus de certification

La certification est un sujet qui nous tient à cœur à l'ICF. La certification devient un des éléments clés pour choisir et référencer des coaches. Elle informe sur leur pratique professionnelle. Elle est un gage de professionnalisme et donc un élément clé dans la reconnaissance et la pérennité de notre métier auprès des entreprises, des autorités et de la société en général.

ICF Global propose un certain nombre de ressources sur la certification :

Sur le site www.coachfederation.org, avec aussi la possibilité de poser vos questions en direct grâce au Live Chat

Vous trouverez sur notre chaîne Youtube le webinaire en français d'octobre 2018 et sur Workplace le support Acrobat utilisé.

ICF France se mobilise aussi pour proposer des espaces de soutien complémentaires, animés par des bénévoles :

Un-e **Correspondant-e Professionnalisation** à votre service dans chaque antenne régionale, proche de tous.

Deux nouvelles **Promotions Certification** au premier semestre 2020. Ces promotions ne sont pas obligatoires pour vous certifier. C'est un soutien complémentaire pour celles et ceux qui sont prêts et ont besoin d'un coup de pouce en collectif pour enclencher la démarche. Chaque promotion est limitée à 12 participants pour permettre à chacun de prendre la parole, partager et repartir avec l'impulsion dont il/elle avait besoin. Chacun s'engage à être présent aux 3 sessions afin de soutenir le groupe et d'apporter sa contribution tout au long du cycle.



Promotion – Niveaux ACC et PCC de 18h30 à 19h30, animée par :
Sandra Chategner Dupré, Coach Certifiée PCC :
4 mars, 1^{er} avril et 6 mai 2020.
sandra@sdconseil.fr



Promotion – Niveaux MCC de 18h à 19h, animée par :
Céline Ruget, Coach Certifiée MCC :
13 février, 12 mars et 16 avril 2020.
ruget.celine@hotmail.fr



Formation continue

La **formation continue des coachs** soutient leur développement professionnel. Il s'agit de cours et séminaires qui enseignent :

- ▶ Les compétences/outils directement liés aux compétences de base de l'ICF,
- ▶ Le développement personnel de coach,
- ▶ Le développement de la pratique de coach,
- ▶ D'autres compétences et outils directement applicables au coaching.

Une **unité de formation continue des coachs** (CCEU) est une formation en présentiel d'une durée minimum de 60 minutes.

Ces CCEU sont utilisées pour le **renouvellement** de la certification ICF au cours de la période de 3 ans à savoir : 40 CCEU complétées dont 24 CCEU liées directement aux compétences de base ICF. Les CCEU restants peuvent être complétées dans les autres catégories.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CCEU

- **Compétences de base ICF**
Formation aux compétences de coaching ou de l'éthique ou aux compétences techniques de coach.
- **Développement personnel**
Développement de coach en tant que personne plutôt que coach.
- **Développement des affaires**
Formation sur le marketing, la commercialisation, les finances, la technologie ou les compétences en affaires des coachs.
- **Autres compétences et outils**
Formations qui concernent des compétences ou les outils, tels que la PNL ou les évaluations de personnalité, qui ne sont pas les compétences de coaching, mais qui peuvent être utiles dans le travail du coach.

Comment acquérir des CCEU ?

Lors de votre inscription à un atelier, un évènement ou un webinar, ICF communique le nombre de CCEU correspondants.

Votre présence à ces manifestations valide l'acquisition de nombre de CCEU annoncés.

Pour les **webinaires**, les CCEU sont attribués sous réserve d'inscription préalable et présence effective. Vous avez la possibilité de revoir les interventions en replay.

ICF SYNERGIE

7 pays francophones proposent des webinaires offerts en français sur des thématiques liées au référentiel des compétences et qui délivrent des CCEUs. Ils sont annoncés dans la rubrique Événements du site www.coachfederation.fr

<https://m.facebook.com/ICF.Synergie/>

<https://www.linkedin.com/company/18018021/>



Synergie
L'alliance des coachs francophones

Webinaires

FIN 2019

20 novembre 2019 : **Sylvie Timmers**
"La Roue d'Hudson - Un outil efficace dans l'accompagnement des personnes en transitions de vie"



18 décembre 2019 : **Olivier Masselot**
"Intelligence Neurosensorielle - Comment accompagner le leader vers la dynamique du Coeur ?"



AGENDA 2020

15 janvier 2020 : **David Denis Hertz**
"Coaching d'éveil - L'intuition au service du Leadership conscient et bienveillant"



17 juin 2020 : **René David Hadjadj**
"La pensée critique/créative et le dialogue socratique"



19 février 2020 : **Carole Doucet**
"Activez votre zone d'excellence et celle de vos clients"



16 septembre 2020 : **Max Meulemans**
"La Puissance des Métaphores"



18 mars 2020 : **Patrick Russo**
"Coacher avec l'Approche NeuroCognitive"



21 octobre 2020 : **Nadia Ben Hadj Salem**
"L'A.R.T. et l'arithmétique du coeur en coaching"



15 avril 2020 : **Martine Volle**
"Entre ombre et lumière, les sentiers du coaching et de la supervision"



18 novembre 2020 : **Philippe R. Declercq**
"Le Clean Language au service des groupes"



20 mai 2020 : **Edith Coron**
"Défis et opportunités de l'Intelligence Artificielle en Coaching"



16 décembre 2020 : **Sylvie Ménard**
"Les forces de la Psychologie Positive"



Les liens pour votre inscription se trouvent sur...

ICF SYNERGIE



🕒 Retrouvez-nous le 3^{ème} mercredi du mois à 20h CET

Supervision & Mentoring

À chaque étape de leur cheminement en coaching, **les coachs cherchent toujours à s'améliorer**, autant du point de vue personnel, en approfondissant leur niveau de conscience et leur présence de coach, que professionnellement, concernant leurs compétences, leur éthique et leurs normes liées à la pratique du coaching.

La pratique de la supervision et /ou du mentoring tend à devenir un standard dans tous les pays où le coaching se développe, avec des approches qui peuvent être variées. Pour ICF France, la supervision individuelle ou collective s'impose depuis longtemps déjà comme une pratique incontournable du coach, et ceci tout au long de sa carrière. Elle est bénéfique aussi bien pour le coach que pour les clients, auxquels elle garantit une pratique du coaching déontologique et de qualité.

Spécifiquement pour la certification, ce sont **10 heures de mentoring sur le référentiel des 11 compétences** qui sont requises par ICF.

La liste des mentors figure sur www.coachfederation.org

SUPERVISION ET MENTORING SELON ICF

- **La supervision de Coaching** est distincte du **mentoring de Coaching** dans le cadre de la certification.
- Le «**Mentor Coaching**» se définit par le fait que le candidat à la certification est coaché sur ses compétences de coaching plutôt que sur le renforcement de sa pratique, son équilibre de vie, ou d'autres sujets non reliés au développement des compétences de coach d'un candidat à la certification.
- La «**Coaching Supervision**» est l'interaction qui se produit quand un coach rapporte périodiquement ses expériences de coaching auprès d'un superviseur de coaching, afin d'engager un dialogue réflexif et un apprentissage collaboratif pour le développement et le bénéfice du coach et de ses clients.



Pour ses membres, ICF permet de gagner immédiatement en visibilité



ICF représente :

- ▶ Une **réputation** et une **reconnaissance** solides au sein de la profession
- ▶ Une **crédibilité** auprès des médias et du grand public
- ▶ Une **présence** nationale forte grâce à ses antennes en région

Vos avantages :

- ▶ Vous pouvez utiliser en tant que membre le **logo ICF** ci-dessus en signature sur vos communications et vos supports promotionnels, sous réserve du respect de la charte de communication et le code éthique ICF que vous trouverez sur www.coachfederation.org/brand
- ▶ Les coachs certifiés pourront aussi utiliser le logo ACC, PCC ou MCC
- ▶ Votre référencement dans **l'annuaire des coachs** ICF permet aux particuliers et professionnels en recherche d'accompagnement d'accéder directement à votre profil : complétez-le avec soin, il constitue la vitrine de votre activité.
- ▶ ICF vous permet de **promouvoir vos formations accréditées ACTP ou ACSTH** à travers la mise en ligne de votre expertise sur le site ICF France



Prenez soin de renseigner votre profil précisément afin d'attirer l'attention des clients sur vos compétences, ajoutez votre photo, votre logo, votre bio, vos centres d'intérêts, un lien vers votre site...



Vous commercialisez un programme de formation accrédité par ICF Global (ACTP, ACSTH ou CCE) qui donne droit à des CCEU ? Mettez-le en évidence en page d'accueil de notre site www.coachfederation.fr : tous renseignements en écrivant à publicite@coachfederation.fr

Pour accroître votre visibilité

- ▶ Vous avez la possibilité d'intervenir en tant qu'expert coach lors des évènements, des ateliers et webinaires organisés par ICF
- ▶ Vous pouvez pratiquer du **coaching pro-bono** (offert) grâce aux partenariats engagés par ICF : contactez votre antenne régionale.



Exemple : 70 Flash-coachings offerts par des bénévoles ICF à Deauville lors d'une manifestation qui a attiré 800 participants

- ▶ ICF est régulièrement cité dans des articles de presse à propos du coaching professionnel : relayez ces articles et faites ainsi rayonner notre métier encore davantage !



- ▶ Vous avez publié des articles relatifs au coaching ou à la supervision et ces textes sont conformes à nos valeurs et notre déontologie ? nous pouvons les relayer sur nos pages LinkedIn et Facebook ICF France et toucher ainsi des milliers d'abonnés, dont des clients et prescripteurs. Contactez communication@coachfederation.fr



www.facebook.com/ICFFrance



www.linkedin.com/company/9247670

Chaque jour, des opportunités de rencontres, d'apprentissage et de perfectionnement

ICF propose tout au long de l'année des **événements** à tarifs préférentiels pour les adhérents : découverte de nouveaux outils, échange sur les thématiques d'actualité, formation à des pratiques spécifiques, rencontre des membres de la communauté...

Ces événements font régulièrement l'objet d'une **communication** sous forme de flash info, d'articles, de synthèses consultables ou téléchargeables gratuitement via le site ICF France.

Des rendez-vous annuels

- ▶ Forum de Printemps / Journée Professionnalisation : des journées à thème associant tables rondes, ateliers et présentations liées au coaching
- ▶ Coaching Week (en mai) : une semaine de rencontres et d'interventions d'experts du coaching dans votre région, sur le plan national et international et aussi par internet : webinaires, flash-coachings... Vous êtes certifié ? Alors vous pouvez vous aussi contribuer et animer ces événements !
- ▶ Des Conférences internationales partout dans le monde

Des événements à thèmes

- ▶ Selon l'actualité et les tendances du marché, des interventions ponctuelles sont proposées aux membres (ex. : professionnalisation du métier, coaching de génération future...).

Des animations régulières dans votre région

- ▶ Des moments de rencontres et d'échanges dans les régions
- ▶ Les membres peuvent participer, proposer et/ou animer des ateliers et conférences.



Groupes de pratique

Webinaires

En liaison avec la vision d'ICF France et ses axes de développement, des séances d'éducation virtuelle sont animées par des coachs francophones du monde entier. La liste des conférences proposées par ICF Synergie (date, thème et fiches intervenants) et l'inscription sont accessibles en ligne sur le site ICF France. Certaines sont en anglais.

Lors de la Coaching Week au mois de mai, ICF France organise aussi des webinaires sur les thèmes reliés à la professionnalisation.

Café Coach

Lieu d'échanges, de prises de contact, le Café Coach est une façon conviviale de faire connaissance avec les coachs ICF et le coaching. La fréquence de ces Cafés Coach est définie par les antennes organisatrices et nécessitent une inscription préalable sur le site ICF.

Groupes de pairs

La vocation des groupes de pairs, qui se développent à travers les antennes régionales, est de favoriser de façon vivante les échanges de pratiques entre coachs sur des sujets spécifiques. Chaque antenne fixe la fréquence et le thème des rencontres.

Les réunions regroupent une dizaine de coachs adhérents.

Elles ont lieu une fois par mois et peuvent conduire à des productions formalisées par écrit concernant des cas pratiques. Les groupes de pairs ont la possibilité d'échanger avec des groupes de pairs de pays étrangers sur les mêmes sujets.

La plupart des Café Coaches et webinaires vous permet d'obtenir des CCEU



Coaching réciproque

Le programme ICF de **coaching réciproque** Peer Coaching offre aux adhérents ICF l'opportunité de coacher et de se faire coacher par des pairs partout dans le monde. C'est pour ICF une façon de soutenir l'engagement de ses membres vers leur propre développement professionnel et personnel.

La plate-forme* ICF **Réciprocoach** permet de vous inscrire à des «séries de coaching» (leadership, business, certification ICF...) moyennant une faible participation : vous bénéficiez d'un profil web et vous êtes mis en relation avec votre «coach» et votre «client». Chaque série comporte 5 à 6 séances de coaching, suivie d'un feed-back sur les échanges de pratique.

- ▶ Inscription sur www.coachfederation.org
- ▶ Possibilité de sélectionner des échanges de coaching réciproques en anglais, français, allemand, italien, espagnol : idéal pour perfectionner votre niveau de coaching dans une langue étrangère !

PROFESSIONNALISATION DES COACHS

En coachant un autre coach, vous avez **l'opportunité** de :

- Faire partie d'une communauté mondiale de coachs francophones
- Relever le défi de coacher un autre coach
- Être confronté à des pratiques et à des formations différentes
- Apprendre sur de nouveaux outils
- Essayer des approches différentes et des nouvelles techniques
- Vous entraîner dans un espace sécurisé
- Vous faire coacher
- Travailler sur votre développement personnel et professionnel
- Comptabiliser vos heures de coaching clients
- Gagner en confiance
- Élargir votre réseau de coaching
- Sortir de l'isolement
- Rester dans la dynamique de la pratique
- Participer à des séries : spéciales accréditation, enregistrement des séances, série jeunes coachs, leadership coaching, business coaching...
- Développer votre pratique du coaching dans plusieurs pays

Workplace, votre plateforme collaborative



Lieu de partage, de mutualisation des ressources et contributions de tous nos membres avec de nombreux groupes :

- ▶ **Groupe ICF France** : tout adhérent à jour de sa cotisation est invité à signer la charte d'utilisation et rejoindre le groupe ouvert afin d'y publier librement sous réserve de respecter l'éthique et la déontologie ICF.
- ▶ **Groupe par antenne** : tout adhérent peut demander à rejoindre le groupe de son antenne régionale.
- ▶ **Groupes fermés** : réservés aux personnes constituant ces groupes. Pour plus d'information, contacter leurs administrateurs.
- ▶ Une difficulté d'accès ? Écrivez à workplace@coachfederation.fr

Une question, un doute à éclaircir, un succès à partager ? Des centaines de coachs professionnels échangent en toute liberté sur cette plateforme dont l'accès est réservé aux adhérents ICF.

Supports d'information

Sur le site ICF France et sur Workplace, vous avez la possibilité de consulter et de télécharger gratuitement différents types de supports :

- ▶ Comptes-rendus des événements, téléconférences...
- ▶ Synthèses des travaux de réflexion des comités et des commissions
- ▶ Plaquette ICF et fiches thématiques
- ▶ Flash Info
- ▶ Des documents sont également remis ou transmis lors des ateliers de formation continue.

LES PRÉSENTS ET FUTURS

Pourquoi vous avez besoin d'un coach professionnel

Contrairement à ce que l'on croit, la plupart des entreprises cherchent à obtenir de meilleurs résultats avec moins de ressources. Dans ce contexte, le coaching est devenu un outil de développement du leadership qui a fait ses preuves. Il apporte des résultats en augmentant l'efficacité et en donnant aux individus et aux équipes les moyens de réussir. Ils semblent pas dans le monde induit par le climat économique actuel. Redressez la barre et mettez le cap vers une activité florissante.

« De nombreux établissements scolaires s'inspirent de concepts tels que la préparation de leurs élèves aux examens nationaux. Aux écoles littéraires ou sportives, nous ajoutons une formation basée sur la performance. Pour y parvenir, nous avons intégré une culture de coaching. Chaque étudiant de la communauté bénéficie de changements amenés par le coaching. »

F. Ollivier Steiner
Directeur des études
Lycée
L'Oratoire

« Gérer un restaurant ce n'est pas seulement travailler à la restauration, c'est aussi une affaire de relations humaines. Depuis toujours, nous favorisons les besoins de clients et cette mission requiert les outils les plus efficaces. Des outils qui permettent aux membres d'être les plus performants possible. Le coaching en est un. Il donne à nos salariés le savoir et l'expérience nécessaires pour gérer dans leur rôle. »

Al Denis, ACE
Directeur opérationnel
JOP Restaurants Concept

85%

85 % des personnes adultes qui ont eu recours au coaching sont satisfaites de leur expérience.
Étude mondiale 2014 de compétences des clients coachés par ICF

Je suis Coach | Portraits de Coaches | Trouver un Coach | Ateliers et Evénements

Forum de Printemps ICF France 2018 : L'intelligence artificielle sera-t-elle le coach de demain ?

Article d'Edith Coron - Coach ICF PCC

En consacrant son Forum 2018 à l'Intelligence Artificielle, conçu et animé par l'antenne ICF Paris Ile-de-France, ICF France avait trois ambitions :

- Pour chacun d'entre nous, citoyens de notre monde contemporain, entrer de plein pied dans le débat sur la place grandissante qu'occupe l'Intelligence Artificielle.
- Professionnels de l'accompagnement, coaches et spécialistes des ressources humaines en entreprises, nous

Certains webinaires et conférences sont également accessibles sur notre chaîne Youtube ICF France



 WCV ICF France Le Superviseur Interne 2 vues - il y a 2 jours	 WCV ICF France : Libérer les énergies créatives 10 vues - il y a 1 semaine	 WCV ICF France - Staying Fit for Purpose - Alicia Hüllinger 22 vues - il y a 2 semaines	 Journée Européenne du Coaching et de la Supervision 4 vues - il y a 3 semaines
 ICF CONFERENCE SOFIA STYL REVER LEADERSHIP... 10 vues - il y a 3 semaines	 ICF CONFERENCE ISABELLE DILANNY LEADERSHIP... 23 vues - il y a 3 semaines	 RÉSUMÉ JOURNÉE LEADERSHIP ET ECO... 15 vues - il y a 3 semaines	 WCV ICF FRANCE 2019 Intelligence Artificielle... 42 vues - il y a 4 semaines
 La loi Formation 2018/2019 : Un vrai changement de... 82 vues - il y a 1 mois	 LEADERSHIP & ECO-RESPONSABILITE... 81 vues - il y a 2 mois	 LEADERSHIP & ECO-RESPONSABILITE... 64 vues - il y a 2 mois	 LEADERSHIP & ECO-RESPONSABILITE... 48 vues - il y a 2 mois

Études en accès gratuit

Étude sur la promotion du coaching en France 2017

Savez-vous que 9 personnes sur 10 ne connaissent pas encore ou peu le Coaching ? Et que 93 % des personnes ayant bénéficié d'une prestation de coaching sont prêtes à la recommander car elles en sont très satisfaites ? Comme la plupart d'entre nous, Coachs Professionnels ICF, vous vous interrogez sur la façon dont vous pourriez mieux promouvoir votre activité de coaching et la développer en doublant votre portefeuille client !



Étude mondiale 2017 sur la notoriété d'ICF auprès des consommateurs

Dirigée par PwC Research, l'étude mondiale 2017 sur la notoriété d'ICF est la plus importante étude sur les consommateurs jamais menée. Le sondage a permis de recueillir 27 134 réponses dans 30 pays, auprès d'importantes populations de membres d'ICF.



Bâtir une culture de coaching avec des dirigeants de la génération Y

L'étude analyse la manière avec laquelle les personnes qui gèrent une équipe pour la première fois et les nouveaux dirigeants (pour une grande part de la génération Y) peuvent tirer avantage d'un partenariat avec un coach et d'une formation sur l'utilisation des compétences en coaching avec leurs collègues et leur équipe.



<https://coachfederation.org/research>

Avantages exclusifs



► Assurance RC PRO.

ICF France a négocié des conditions réservées aux adhérents ICFF avec la société d'assurance COVEA RISKS via le cabinet BOSC et COISSAC et vous propose à ce titre, de souscrire à une RC Pro, à un prix particulièrement attractif. Cette offre s'applique à toutes vos activités de coaching et de formation professionnelle (hors coaching sportif et live coaching).

Par exemple :

Pour un CA annuel compris entre 10 et 100 K€ : 150 € / an de cotisation

pour un CA annuel compris entre 100 et 200 K€ : 250 € / an de cotisation

pour un CA annuel compris entre 200 et 300 K€ : 350 € / an de cotisation

► Complémentaire Santé



Nous avons négocié avec le groupe BAC de très bonnes conditions pour obtenir une mutuelle régime complémentaire santé, que vous soyez salarié ou au régime TNS.

La cotisation liée au PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale = 3 377 €) est pour un adulte de 91,85 € mensuel (le taux est de 2,72 %) et un enfant de 50,65 € (le taux est de 1,5 %).

► Klaxoon



Une suite d'applications collaboratives très complète pour préparer et animer les réunions, formations, créer des sondages ou des nuages de mots, des brainstormings...

Remise de 17% - prix négocié ICF sur le compte Klaxoon Cloud Premium

► Recouvrement, conseil financier et juridique



AH3 est un cabinet qui propose aux adhérents de bénéficier gratuitement de leurs conseils sur les sujets de facturation et de recouvrement client. L'offre proposée est centrée sur le recouvrement amiable, le suivi et l'accélération de l'encaissement des factures adressées aux clients one shot ou réguliers, la création de lien relationnel entre les services, le workflows établis avec les adhérents, avant ou après échéance. Avantage adhérent ICF : pas de frais de dossier, tarifs bonifiés.

► Sécurité informatique



ICS est un société d'informatique qui propose aux adhérents des solutions de sécurité informatique et de l'assistance aux utilisateurs. L'offre proposée est centrée sur le pack sécurité, sauvegarde, messagerie et assistance.

Partenariats

ICF a engagé des partenariats avec plusieurs entreprises et associations dont le but est de faire connaître le coaching et de proposer des accompagnements bénévoles à ces organisations. Cet engagement traduit aussi notre contribution sociale.

En participant à ces opérations de partenariat, les coaches ont l'opportunité de :

- ▶ Coacher des professionnels de différents secteurs
- ▶ Animer des ateliers de coaching collectif
- ▶ Participer à des conférences proposées par des intervenants de renom
- ▶ Nouer des contacts avec des professionnels et des entreprises de différents secteurs d'activité
- ▶ Contribuer à faire connaître le coaching professionnel et développer la notoriété d'ICF

Quelques exemples de partenaires :



60 000 Rebonds accompagne les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel. Ce partenariat permet aussi d'organiser des événements en commun (exemple en 2017 pour la Coaching Week "le coaching pour mieux rebondir") et a un impact social en contribuant à transformer le regard sur l'échec.

Confédération Nationale des Juniors Entreprise (CNJE)

les Compagnons de la Réinvention

EPA Entreprendre pour Apprendre

Air Fund

Fondation Condorcet...

- ▶ **ICF CHIFFRES CLES**
- ▶ **RNCP**
- ▶ **SIMACS**
- ▶ **CINOV**
- ▶ **CODE DE DÉONTOLOGIE**
- ▶ **PROCESSUS DE CERTIFICATION**
- ▶ **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

ANNEXES



LA PREMIÈRE ASSOCIATION DE COACHS PROFESSIONNELLS DANS LE MONDE

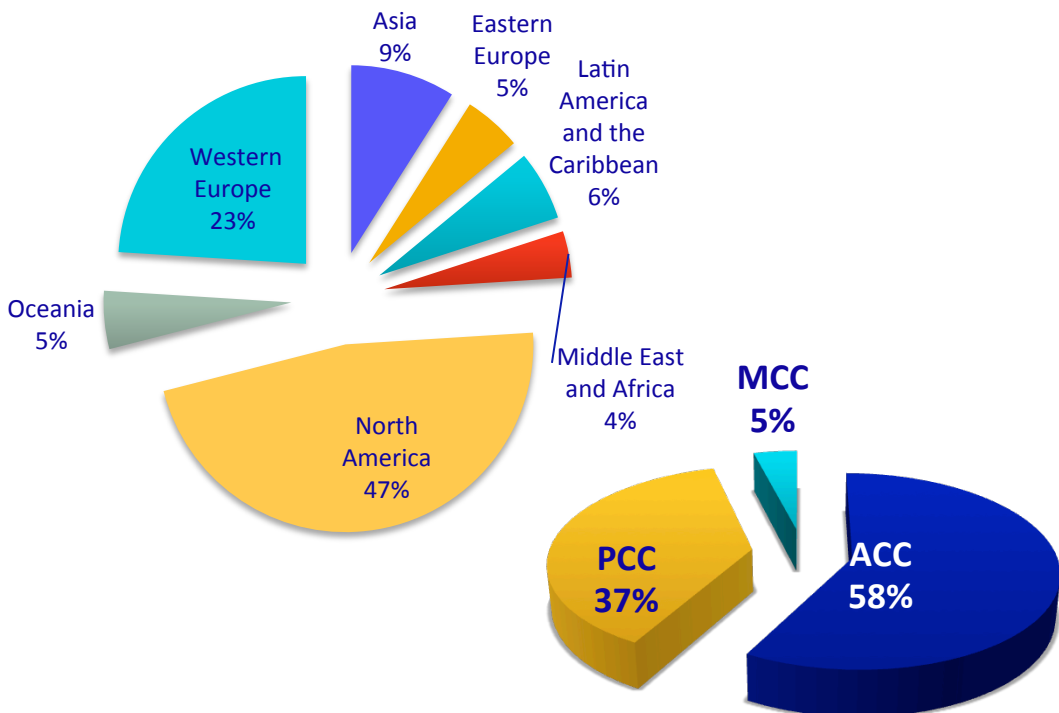
24 ans d'existence

35 876 membres dans la communauté internationale ICF

145 chapters dans 75 pays

+25 787 certifiés

données 2 avril 2019



Depuis 2016, le Ministère du travail reconnaît le métier de Coach Professionnel. Il s'agit d'un titre professionnel inscrit au R.N.C.P (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Afin de répondre aux exigences des nouvelles réformes sur la formation continue et surtout avec l'intention de faire reconnaître le coaching comme profession à part entière auprès de la CNCP, ICF France a décidé en juin 2014, lors de la journée sur la professionnalisation organisée par son Comité Professionnalisation, d'explorer la faisabilité du projet avec EMCC France.

L'équipe projet a traduit et élaboré des documents de comparaison des compétences de coaching entre ICF et EMCC telles qu'elles sont précisées dans les référentiels de compétences et déclinées dans nos programmes de formation respectifs (accrédités par ICF ou certifiés par EMCC).

Les résultats sont :

1. L'Appellation Coach Professionnel a été retenue

Le coach est un professionnel de l'accompagnement. Il intervient auprès d'un individu, d'un groupe, d'une structure. Il conviendrait de réserver les appellations plus longues lorsque le cadre d'intervention est restreint (coach sportif, coach individuel, coach d'entreprise...).

2. Pour les dossiers déjà déposés, le **niveau de qualification** le plus souvent retenu a été le niveau II (équivalent Licence ou fonction Agent de Maîtrise). Il revient à chaque organisme qui dépose un dossier de démontrer l'employabilité de ses stagiaires au niveau I (équivalent Master 2 ou fonction Cadre ou Dirigeant), s'il souhaite que son programme soit qualifié à ce niveau.

3. Le code NSF 315 a été retenu : Ressources humaines - Gestion du personnel - Gestion de l'emploi, le plus approprié.

4. Les **codes ROME recommandés** sont :

M1502 : Développement des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien être de la personne (Pour la mise en place d'actions de coaching)

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise (pour la partie conduite du changement).

Les membres ICF ayant suivi une formation ACTP ou ACSTH enregistrée au RNCP peuvent donc à présent, et avec effet rétroactif, utiliser le titre de Coach Professionnel.

SIMACS

Syndicat Interprofessionnel des Métiers de l'Accompagnement, du Coaching et de la Supervision

Le sujet de la reconnaissance institutionnelle de notre métier en France a toujours été au cœur des préoccupations de notre Chapter. La **création d'un référentiel des compétences et activités du Coach Professionnel commun aux trois principales fédérations de Coaching** (ICF France, EMCC France, SF Coach) a été pris en considération par le ministère du travail (CNCP) pour définir les exigences de délivrance du Titre de Coach Professionnel sur le Niveau II (niveau 6 nomenclature Européenne).

Après cette étape importante, deux autres fédérations : PSF et le Synpaac se sont jointes et aujourd'hui ce sont **cinq fédérations professionnelles qui se mobilisent pour la reconnaissance officielle** et la défense des métiers de l'accompagnement, du coaching et de la supervision. Le SIMACS a vu le jour le 27 mai 2019.

Le coaching professionnel qui compte environ 30 ans d'existence n'est pas encore reconnu par l'État comme un métier à part entière mais il a tout de même su s'installer dans le paysage socio-économique français. Après avoir conquis ses lettres de noblesse dans les Comités de Direction des grands groupes français et internationaux, il convainc de sa pertinence comme vecteur de prospérité économique et sociale dans les PME, les TPE, les associations, les collectivités territoriales et, également, dans les administrations d'Etat. Il s'illustre par exemple avec l'Appel d'Offre interministériel lancé pour la première fois cette année par les services de l'Etat avec une enveloppe globale de 1,5 millions d'euros. Cette démarche **marque un enracinement durable et apprécié**.

Le coaching est de plus en plus plébiscité pour aider les collaborateurs à bâtir leurs solutions, générer de l'autonomie, une meilleure appréhension des changements que vivent leurs organisations, une meilleure anticipation des ruptures et des évolutions technologiques et paradigmatiques.

Pour améliorer la qualité et la sécurité des accompagnements, les associations recommandent fortement l'usage de la supervision pour les coachs, pratique déjà utilisée par de nombreux autres professionnels de l'accompagnement ou de la relation d'aide tels que les travailleurs sociaux, les personnels de santé ou encore les psychologues.

Le développement de tous ces dispositifs et pratiques, exigeants, techniques et complexes, confirme la nécessité d'en suivre les évolutions, **d'instaurer un dialogue pédagogique avec différentes instances** dont les Pouvoirs Publics et les médias, et d'informer clairement les clients potentiels sur leurs usages, intérêts et bénéfices. D'autre part, il s'agit de **protéger le métier de coach professionnel** (versus « coach autoproclamé », pratiqué parfois encore par des personnes sans formation spécifique ou sans qualification), et d'informer les générations futures sur la réalité des métiers, de défendre les intérêts de ^{ses} membres.

ICF France rejoint la branche professionnelle BETIC via l'adhésion du SIMCS au CINOV depuis octobre 2019.

Texte

* SIMACS : Syndicat Interprofessionnel des Métiers de l'Accompagnement, du Coaching et de la Supervision. Créé en mai 2019, il comprend ICF France, EMCC, SFCoach, PSF et le SynPAAC.

Signature de la convention le 31 octobre 2019



CODE DÉONTOLOGIQUE ICF FRANCE

Première Partie : la Philosophie du Coaching à ICF

L'International Coach Federation (ICF) adhère à un mode de coaching qui respecte le client comme expert dans sa vie et dans sa profession, et croit en chaque client, sa créativité, ses ressources et son intégrité.

Sur ces bases, la responsabilité du coach est de :

- Découvrir, clarifier et s'aligner sur ce que le client veut accomplir
- Encourager le client à explorer ses propres potentialités
- Éclairer les solutions et stratégies que formule le client
- Centrer le client sur ses enjeux et responsabilités.

Seconde Partie : la Définition du Coaching pour ICF

Le coaching est un accompagnement professionnalisé dont les bénéficiaires produisent des résultats significatifs dans leurs vies, leurs carrières, leurs projets ou leurs organisations. Par le processus de coaching, les clients approfondissent leurs apprentissages, développent leur niveau de performance et génèrent plus de satisfaction dans leur vie.

Le client choisit le sujet de chaque séance auquel le coach contribue par son écoute active, ses observations et son questionnement. Cette interaction crée de la clarté et met le client en action. Le coaching accélère la progression du client en lui fournissant un éclairage pointu et une prise de conscience de ses choix.

Coacher, c'est se concentrer sur là où en sont les clients et sur ce qu'ils sont prêts à faire pour arriver là où ils veulent être dans l'avenir.

Les coaches membres de l'ICF et les coaches certifiés par l'ICF reconnaissent que les résultats proviennent des intentions du client, de ses choix et de ses actions, avec le soutien du coach dans le déroulement du processus de coaching.

Troisième Partie : Repères Déontologiques ICF

Conduite professionnelle générale

- 1- Le coach se conduit de manière à présenter une image positive de la profession de coach et s'abstiendra de comportements ou de déclarations qui portent atteinte à la compréhension ou à l'acceptation par le public du coaching en tant que profession.
- 2- Le coach ne fera pas volontairement de déclarations publiques qui soient fausses ou trompeuses, ni de fausses promesses dans quelque document que ce soit se rapportant à la profession de coach.
- 3- Le coach respectera les diverses approches de coaching. Il traitera avec respect les travaux et les contributions de tiers et ne les présentera pas comme siens.
- 4- Le coach sera attentif à toute incidence potentiellement néfaste en reconnaissant la nature du coaching et son impact sur la vie des autres personnes.
- 5- En toutes circonstances, le coach cherchera à reconnaître les incidences personnelles qui pourraient influencer, entrer en conflit ou interférer avec la performance de son coaching ou ses relations professionnelles. Quand les faits ou les circonstances l'imposent, il cherchera rapidement une assistance professionnelle et déterminera l'action à suivre, y compris si cela est approprié de suspendre ou de terminer ses relations de coaching.
- 6- Comme formateur ou superviseur de coaches potentiels ou accomplis, le coach se conduira en accord avec le code déontologique de l'ICF dans toutes les situations de formation et de supervision.

7- Le coach conduira et rendra compte de recherches avec compétence, loyauté et dans le cadre de standards scientifiques reconnus. Sa recherche sera conduite avec l'approbation ou le consentement nécessaire des personnes impliquées, et avec une approche qui protège raisonnablement les participants de quelque risque potentiel.

8- Avec précision, le coach créera, entretiendra, archivera et détruira toute trace du travail effectué en rapport avec la pratique du coaching d'une façon qui assure la confidentialité et satisfait toutes les lois en vigueur.

9- Le coach utilisera l'information qui relève de l'annuaire ICF (adresses Internet, numéros de téléphone, etc.) seulement de la façon et dans le cadre autorisés par ICF.

Conduite professionnelle à l'égard des clients

10- Le coach se tiendra responsable de déterminer les limites claires adaptées qui gouvernent quelque contact physique qu'il puisse avoir avec ses clients.

11- Le coach n'engagera de relation intime ou personnelle avec aucun de ses clients.

12- Le coach construira des accords clairs avec ses clients et honorera tous les accords pris dans le contexte de relations professionnelles de coaching.

13- Le coach s'assurera que, au cours de la première séance, ou préalablement, son client comprend la nature du coaching, le cadre de la confidentialité, les accords financiers et les autres termes du contrat de coaching.

14- Le coach identifiera avec précision ses qualifications, son savoir-faire et son expérience de coach.

15- Le coach n'orientera pas intentionnellement son client ni ne formulera de fausses promesses sur ce que son client pourrait obtenir d'un processus de coaching ou de lui en tant que coach.

16- Le coach ne donnera à ses clients ou prospects quelques informations ou avis qu'il sait ou croit trompeur.

17- Le coach n'exploitera pas en connaissance de cause quelque aspect de la relation coach-client à son profit ou à son avantage personnel, professionnel ou financier.

18- Le coach respectera le droit du client de terminer le coaching en quelque point du processus. Il sera attentif aux signes que le client ne tire plus parti de leur relation de coaching.

19- S'il croit que le client serait mieux accompagné par un autre coach, ou par une autre ressource, le coach encouragera le client à entreprendre ce changement.

20- Le coach suggérera que ses clients recherchent les services d'autres professionnels lorsque cela apparaît pertinent ou nécessaire.

21- Le coach prendra toutes les mesures utiles pour informer les autorités compétentes dans le cas où son client déclarerait une intention de mettre en danger lui-même ou des tiers.



Confidentialité

22- Le coach respectera la confidentialité des propos de son client, sauf autorisation express de sa part ou exigence contraire de la loi.

Conflits d'intérêts

23- Le coach obtiendra l'accord de ses clients avant de mentionner leur identité ou toute information permettant de les identifier.

24- Le coach obtiendra l'accord du bénéficiaire du coaching avant de dévoiler quelque information le concernant à quiconque rémunère sa prestation.

25- Le coach veillera à éviter tout conflit entre ses intérêts et ceux de ses clients.

26- Pour tout conflit d'intérêts, en cours ou potentiel, le coach exposera ouvertement la situation et délibérera pleinement avec son client comment en traiter de quelque façon qui le serve le mieux.

27- Le coach tiendra son client informé des rémunérations qu'il pourrait recevoir de tiers pour des recommandations ou conseils le concernant.

28- Le coach pratiquera l'échange de prestations contre des services, des biens ou toute autre rémunération non financière seulement lorsque cela n'affecte pas la relation de coaching.

Quatrième Partie : l'Engagement Déontologique à l'ICF

En tant que professionnel, le coach s'engage à honorer ses obligations déontologiques à l'égard de ses clients, de ses collègues et du public en général. Il s'engage à respecter le code déontologique ICF, à traiter les personnes avec respect comme des êtres humains indépendants et égaux, et à revendiquer ces engagements auprès de ceux qu'il accompagne.

Si le coach contrevenait à cet engagement ou à quelque partie du Code de déontologie ICF, il accepte que l'ICF, à sa seule discrétion, le tienne responsable. En outre, il convient que sa responsabilité à l'égard d'ICF puisse entraîner la perte de son adhésion à l'ICF et/ou de son accréditation ICF.



Processus



☐ **Suivi d'un programme complet ACTP** (minimum 125 heures) accrédité ICF dans son intégralité.
Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACTP de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.

☐ **100 heures (dont 75 payées)** d'expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

☐ **Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach. *Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample.*

\$ Membres ICF : 100 USD
Non-membres : 300 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.



4 semaines

Processus



☐ Au moins **60 heures de formation** de coaching en suivant un programme ACSTH ou une partie du programme ACTP. *Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACSTH de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.*

☐ **100 heures (dont 75 payées)** d'expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

☐ **10 heures de mentor coaching** à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié (ACC ayant renouvelé au moins une fois, PCC ou MCC)

☐ **Un enregistrement audio** d'une session de coaching et sa retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online

☐ **Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach.

\$ Membres ICF : 300 USD
Non-membres : 500 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.



14 semaines

Processus Portfolio

☐ Au moins **60 heures de formation** de coaching appuyées par une documentation solide.

☐ **100 heures (dont 75 payées)** d'expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

☐ **10 heures** de mentor coaching à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié (ACC ayant renouvelé au moins une fois, PCC ou MCC)

☐ **Un enregistrement audio** d'une session de coaching et sa retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online

☐ **Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach.

\$ Membres ICF : 400 USD
Non-membres : 600 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.



14 semaines

Processus




Suivi d'un programme complet ACTP (minimum 125 heures) accrédité ICF dans son intégralité. *Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACTP de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.*

500 heures (dont 450 payées) d'expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

Score suffisant obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach, sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une certification ACC

\$ Membres ICF : 300 USD
Non-membres : 500 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.

 4 semaines

Processus



Au moins **125 heures de formation** de coaching en suivant un programme ACSTH ou une partie du programme ACTP. *Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACSTH de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.*

500 heures (dont 450 payées) d'expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

10 heures de mentor coaching à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié PCC ou MCC

Deux enregistrements audio de deux sessions de coaching et leur retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online

Score suffisant obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach, sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une certification ACC

\$ Membres ICF : 575 USD
Non-membres : 775 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.

 14 semaines

Processus Portfolio

Au moins **125 heures de formation** de coaching appuyées par une documentation solide.

500 heures (dont 450 payées) d'expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

10 heures de mentor coaching à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié PCC ou MCC

Deux enregistrements audio de deux sessions de coaching et leur retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online

Score suffisant obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach, sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une certification ACC

\$ Membres ICF : 675 USD
Non-membres : 875 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.

 18 semaines

Conditions d'obtention de la certification MCC

- Tout coach souhaitant obtenir une certification MCC doit au préalable avoir été certifié PCC.
- 200 heures de formation** de coaching.
- 10 heures de mentor coaching** par un coach MCC mentor.
- 2 500 heures (2 250 payées)** d'expérience de coaching auprès de 35 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching.
- Évaluation des performances** (deux enregistrements audio de sessions de coaching avec retranscriptions écrites).
- Score suffisant à l'évaluation des connaissances** de coach (sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une demande de certification ACC ou PCC).

Consultez des exemples de questions sur [icf.to/ckasample](https://www.icf.to/ckasample).



Membres ICF : 575 USD
Non-membres : 775 USD
Supplément demandé pour chaque nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach ou à l'évaluation des performances.



18 semaines

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ICF FRANCE

I - Principes généraux

En conformité avec les statuts de l'association américaine ICF (appelée ICF Monde), le règlement intérieur a pour vocation des détails d'exécution des statuts de l'association ICF France : apparaissent entre parenthèses les articles des statuts auxquels il est fait référence (article 16)

La raison d'être d'ICF dans le Monde est de développer, soutenir et préserver l'intégrité du coaching. L'accès à ICF France est donc réservé aux personnes ayant une activité professionnelle directement liée au coaching (article 2).



II- Adhérents

Les membres ICF France sont également membres de l'association américaine ICF et s'engagent, par leur adhésion à respecter les codes de déontologie d'ICF Monde et d'ICF France ainsi qu'à soutenir la raison d'être de l'association (articles 5 et 7).

Un annuaire en ligne comporte la liste de tous les membres d'ICF France. Cet annuaire qui a fait l'objet d'un accord de la CNIL, est disponible sur le site web : www.coachfederation.fr

Les adhérents qui ne renouvellent pas leur adhésion restent visibles au maximum 2 mois après l'échéance de la cotisation due. (article 7)

III - Le Conseil d'Administration

Les dépôts de candidatures sont clos quatre semaines avant l'AGO.

Chaque personne désirant candidater au CA doit remplir les critères suivants :

- être à jour de ses cotisations (de l'année en cours et de l'année suivante à la date de l'AG)
- être certifié ICF ou être en cours de certification à la date de l'AG (dossier déposé et paiement effectué)
- avoir la disponibilité et la motivation pour s'investir dans l'association
- idéalement avoir démontré son implication notamment par des responsabilités au sein de l'association ou des contributions à des actions ponctuelles
- motiver sa candidature sur la base de ses compétences ou expertises propres

Les dossiers de candidature sont validés par le conseil d'administration sur la base de ces critères, avant communication aux membres.

Les candidats au CA sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas où le nombre des candidats élus serait supérieur au nombre des postes vacants dans le CA, l'intégration des nouveaux membres sera effective en respectant la règle du plus grand nombre de voix obtenues. (article 13)

À l'issue de l'AGO, le «Président Futur» de l'exercice antérieur devient Président en exercice.

Il fait alors procéder à l'élection des 5 autres membres du Bureau par les membres du CA à la majorité simple (article 8B)

Il fera procéder dans les 4 à 6 mois qui suivent, à l'élection du Président Futur qui lui succédera à la prochaine AGO.

Le Président sortant s'engage à fournir toutes informations relatives à l'exercice échu qui pourraient être utiles au nouveau Président.

Les membres sortants sont rééligibles une fois : ils peuvent présenter leur candidature à l'élection devant l'Assemblée Générale des adhérents afin de renouveler leur mandat. Cette procédure de réélection est autorisée dans la limite du tiers des postes ouverts à candidature (article 8A).

Toute démission d'un membre du CA doit être adressée par écrit au Président du CA un mois avant la date effective, notamment par e-mail. Elle devient effective après acceptation par ce dernier et après avoir été acté dans le procès-verbal du Conseil d'Administration suivant. Le membre partant peut être ensuite remplacé temporairement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le CA peut valablement délibérer par audioconférence ou visioconférence.

Le manquement des membres du CA à leurs obligations peut conduire à leur exclusion, sur décision du Conseil d'Administration (CA), après prise en compte des recommandations du Comité Déontologie et Éthique au travers de la procédure de saisine.

IV - Les antennes régionales

Les antennes régionales ont pour vocation de faciliter la communication et les échanges entre les membres d'une même région et d'organiser les événements et manifestations d'ICFF dans leur région, en lien avec la stratégie définie par le CA et les travaux des commissions & comités (article 8B).

La création ou modification de toute antenne fait l'objet d'un vote par le CA. Le CA nomme le Président de l'Antenne Régionale pour 2 ans renouvelable 1 an, 1 fois. L'équipe dirigeante de chaque Antenne comportera un ou deux membres ayant deux ans, par défaut un an, d'ancienneté à ICFF.

La mission de Président d'une antenne fait l'objet d'une candidature formelle auprès de CA, qui valide par l'envoi d'une lettre de mission précisant notamment :

- le mandat
- la durée
- les engagements de présence (leadership teams)
- l'engagement d'un équilibre budgétaire
- l'animation et l'organisation interne d'une antenne

Le Président d'une antenne ne peut être un membre du CA.

Il a pour responsabilité d'animer le réseau en accord avec le règlement intérieur d'ICF France et rend compte au CA. Il a toute liberté pour s'entourer d'un bureau et/ou de correspondants ou de chefs de projet. Le bureau d'antenne relève de sa responsabilité sous condition que chacun soit membre d'ICF France, à jour de cotisation.



V - Les Comités

À l'initiative du CA, des Comités peuvent être créés pour soutenir le fonctionnement de l'Association et de renforcer le métier de coach, comme par exemple :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| • Le comité déontologie et éthique | Comité Partenariats |
| • Le comité des sages, | Comité Communication |
| • Le comité de professionnalisation | Comité International |

Le coordinateur de chaque comité est désigné par le CA sur la base d'une candidature formelle et reçoit une lettre de mission précisant son mandat, ses objectifs, ses engagements et l'organisation interne de son comité. Le coordinateur d'un comité ne peut être membre du CA.

Les membres qui rejoignent un comité sont des membres ICF France, à jour de leur cotisation que le coordinateur présélectionne sur candidature formelle et propose au CA pour validation. Chaque Comité comportera un ou deux membres ayant deux ans, par défaut un an, d'ancienneté à ICFF. Chaque comité dispose au sein du CA d'un référent assurant la cohérence et le lien avec les priorités de l'association.

VI - Les Commissions

La vocation des Commissions est de conduire les activités R&D de l'Association. En contribution aux Axes Stratégiques, le CA met en place les Commissions dont les projets, le rôle, les modes de fonctionnement et la durée sont précisés dans leur Fiche de Mission. (article 8B)

Sur proposition de tout membre de l'association, ou à son initiative, le Conseil d'Administration peut décider de la création d'une commission pour mener à bien un projet ou investiguer un thème lié à la profession.

Le coordinateur de chaque commission est désigné par le CA sur la base d'une candidature formelle et reçoit une lettre de mission précisant son mandat, ses objectifs, ses engagements et l'organisation interne de sa commission. Le coordinateur d'une commission ne peut être membre du CA.

Les membres qui rejoignent une commission sont des membres ICF France, à jour de leur cotisation et reconnus pour leur expertise par rapport aux sujets traités. Il peut être fait appel de manière ponctuelle à des professionnels non-coachs, reconnus dans leur expertise : ils sont alors reconnus comme « contributeurs » non membres de la commission.

Le coordinateur de chaque commission communique un rapport au CA, 2 fois par an, sur les travaux effectués. Le Conseil d'Administration procède à la diffusion de ces rapports aux membres de l'association s'il y a lieu.

VII - Les groupes de pairs

Des groupes de pairs peuvent être créés par les membres d'ICFF d'une antenne régionale. Il est suggéré que ces groupes de pairs puissent être ouverts à des non-membres d'ICF France, étant entendu que la personne s'engage au départ à devenir membre d'ICF au-delà de trois mois maximum de participation ou à quitter le groupe de pairs. Chaque groupe de pairs a en son sein un référent ICFF, validé par le Président de l'antenne concernée. Ce référent veille en particulier au respect de la déontologie et de la convivialité au sein du groupe de pairs, dans l'esprit de l'article VIII ci-dessous.



VIII - Respect & Éthique

Les membres d'ICF France s'engagent à respecter précisément la charte de déontologie et d'éthique ICF et ICF France, pour que le fonctionnement de l'association soit un modèle de ce que la profession souhaite proposer à ses clients (article 2).

Dans le cadre du respect de ses membres et de ses invités, les Communications Commerciales Non sollicitées sont régies par la Politique Anti-Spam d'ICF et d'ICFF (voir sites web). En particulier :

- Les listes ICF ne doivent être en aucun cas utilisées pour prospecter.
- Des coachs internes, responsables des Ressources Humaines ou de Département coaching dans des entreprises ou des Cabinets Conseils étant membres de l'association, il est absolument interdit aux membres de l'association ayant une activité de coach ou de consultant de prospecter de la clientèle auprès des susnommés dans le cadre de l'association.
- Il est aussi formellement interdit de prospecter auprès des « clients potentiels » qui sont invités à participer aux conférences, ateliers ou autres événements organisés par ICF France.

La violation de ces règles peut amener à l'exclusion.

Les manquements observés au code déontologique et aux règles d'éthique peuvent faire l'objet, de la part des membres d'ICF France, d'une procédure de saisine. Le Comité Déontologie examinera ces plaintes et transmettra ses conclusions pour décision au CA.

IX - Assemblées générales ordinaires (AGO) et élection des membres du CA (cf. statuts article 13)

Les AGO sont présidées par le Président du CA en exercice ou le Vice-Président en cas d'empêchement.

6 semaines avant l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président du CA invite les membres d'ICFF à déposer leur candidature aux postes du CA arrivant à terme.

Les dépôts de candidatures sont clos trois semaines avant l'AGO.

Les membres d'ICFF à jour de leur cotisation reçoivent l'invitation à l'AGO, la liste des candidatures au CA et le nombre de postes à pourvoir ainsi qu'un formulaire de pouvoir, 2 semaines avant l'AGO.

Les membres empêchés peuvent donner pouvoir à un autre membre ou voter par correspondance en portant la mention « OUI » devant les candidats de leur choix (sans retenir plus de candidats que de postes à pourvoir). Les votes par correspondance sont envoyés par lettre recommandée à l'adresse indiquée au plus tard 5 jours avant la date de l'AGO (date de la poste faisant foi).

X - Perte de la qualité de membre (article 7)

La qualité de membre se perd pour non-respect de la déontologie, tant de l'ICF Monde que de l'ICF France, et non respect du règlement intérieur, sur décision du Conseil d'Administration.

Il est ici précisé que le Conseil d'Administration peut se saisir d'office ou être saisi par tout membre de l'association pour tout manquement à la déontologie.

Le Conseil d'Administration recevra les deux parties avec la possibilité pour la personne mise en cause de se faire assister par un autre membre.

Le Conseil d'Administration statuera sur la perte du statut de membre de la personne incriminée.

XI - Date d'application (article 16)

Le présent règlement intérieur est proposé par le Conseil d'Administration d'ICF France et sera applicable dès son adoption, le cas échéant, à la prochaine Assemblée Générale, du jeudi 9 avril 2015.

Le ou La Président (e) ICF France





Cher adhérent,

Ce livret a été réalisé et mis à jour par les bénévoles actifs au sein de l'équipe COMMUNICATION. Il est amené à évoluer en fonction de l'évolutions de l'actualité et de l'évolution d'ICF France.

Nous voulons aussi rester à votre écoute pour toutes suggestions et commentaires nous permettant de l'enrichir.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Bien cordialement,

Claudine Deslandres, Laurence Fauquet,
Membres du Conseil d'Administration ICF France en charge de la
Communication

communication@coachfederation.fr

Remerciements à Sabine Delemer, Christine Laurent, Estelle Mironesco, Line Gini, Alexandra Quillet, Véronique Vesiez.